

FPC : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE : DEJEPS

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du diplôme d'État DEJEPS en faisant reconnaître les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle ou bénévole.

Cet accompagnement vise à guider le candidat dans la constitution de son dossier (livret 2) et à le préparer à l'entretien avec le jury.

Le **Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)** est un diplôme professionnel de niveau 5 (équivalent Bac +2), délivré par le Ministère des Sports.

Il permet de former des professionnels capables de former, d'encadrer, d'entraîner et de coordonner des projets dans le domaine sportif ou de l'animation.

Il permet la délivrance de la carte professionnelle d'entraîneur de Lutte et disciplines associées.

Le titulaire du DEJEPS est en capacité d'occuper des fonctions à responsabilité au sein d'une structure sportive, telles que formateur et/ou coordinateur technique ou **directeur technique de club**, notamment dans le cadre du développement et de l'encadrement des activités.

Il peut également, une fois certifié, continuer son parcours de formation vers le diplôme supérieur à savoir **le DESJEPS**.

Cette formation correspond à la fiche **RNCP n°39286** disponible sur le lien suivant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39286/>

Nom du certificateur : Ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques

Libellé exact : Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)

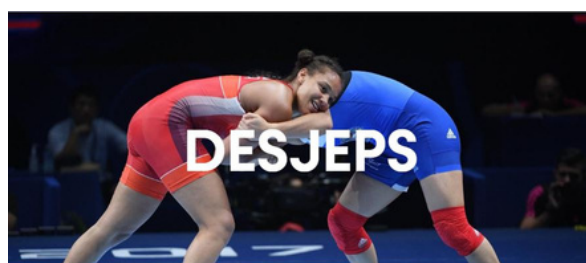
Spécialité : « perfectionnement sportif »

Mention : Lutte et disciplines associées

Date enregistrement de la certification :

Date limite de certification : 29 juillet 2029

100% distanciel - durée 20 heures - 50€ HT / heure / client



Modules de la formation

Introduction à l'exercice de la VAE

Présentation du DEJEPS Lutte & Disciplines Associées et de la fiche RNCP 39286
Modalités de VAE : constitution du dossier, blocs capitalisables, jury
Critères d'éligibilité et calendrier de VAE
Les preuves attendues (attestations, comptes rendus, vidéos, planification...)

Durée : 2 heures

Analyse de son expérience professionnelle

Contenu :

Auto-diagnostic : compétences déjà acquises

Cartographie des expériences selon les UC :

1. UC1 : Concevoir un projet d'action
2. UC2 : Coordonner un projet
3. UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif
4. UC4 : Encadrer en sécurité

Collecte des preuves : vidéos de séances, supports pédagogiques, compte-rendus, attestations

Exercices pratiques : relier expériences à chaque UC

Durée : 3 heures

Rédaction du dossier VAE

Méthodologie pour rédiger le livret 2

Structuration par UC : introduction, contexte, actions, résultats, compétences mobilisées

Techniques pour valoriser son expérience et argumenter les choix pédagogiques et sportifs

Atelier pratique : rédaction guidée et retours personnalisés

Durée : 10 heures

Préparation à l'oral devant le jury

Simulation d'entretien et questions types du jury

Mise en avant de ses réalisations et preuves

Techniques de communication et posture professionnelle

Gestion du stress et argumentation

Durée : 3 heures

Suivi et consolidation

Vérification des pièces justificatives pour chaque UC
Révision du dossier à la lumière des critères RNCP
Conseils pour compléter ou clarifier certains points
Planification pour le dépôt officiel et le jury

Durée : 2 heures

Objectifs pédagogiques

- Ecriture du livret 2 de la validation des acquis de l'expérience
- Etre capable de présenter son expérience à l'oral
- Déposer son dossier à un jury régional

Public visé

L'accompagnement concerne les candidats souhaitant valider tout ou partie des compétences professionnelles du DEJEPS Lutte & disciplines associées par la VAE.

Les profils peuvent être :

1. Professionnels exerçant dans l'encadrement ou l'entraînement en lutte ou disciplines associées (club, fédération, association, centre sportif)
2. Salariés ou bénévoles impliqués dans des projets d'entraînement, de coaching, de coordination ou de direction technique
3. Personnes ayant acquis une expérience significative en encadrement de sportifs ou en conduite de projets sportifs
4. Public en reconversion ou évolution professionnelle souhaitant faire reconnaître ses acquis d'expérience

Tout candidat qui peut documenter au moins 1 an d'expérience pertinente dans les activités couvertes par les UC du DEJEPS.

Prérequis

Pour débiter un accompagnement **VAE DEJEPS**, le candidat doit répondre à ces conditions minimales :

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an (continue ou non) en rapport avec les compétences du DEJEPS ; cette expérience peut être salariée, bénévole, ou de responsabilité dans un projet sportif ou d'entraînement.

Être en capacité de rédiger et structurer des descriptions de situations professionnelles en lien avec les UC du diplôme.

Aucun niveau scolaire minimum n'est requis pour une VAE DEJEPS ; l'important est l'expérience professionnelle pertinente.

Modalités d'accès

L'accès à la formation se fait exclusivement via la plateforme Qualiobee, qui centralise les candidatures, les pièces justificatives et les informations administratives. Chaque candidat crée un compte personnel, complète son profil, et dépose les documents requis

Après inscription, un entretien de positionnement est organisé avec le responsable de l'EFFLDA (École Fédérale de Formation de la FFLDA) ou d'un membre identifié par l'organisation.

L'objectif est :

1. D'évaluer la pertinence du choix du diplôme au regard des objectifs professionnels du candidat et du référentiel RNCP 39286.
1. D'identifier les éventuels pré-requis ou parcours préparatoires nécessaires.
1. De déterminer le plan d'accompagnement personnalisé pour le candidat, en lien avec ses acquis et expériences.

Critères d'éligibilité :

1. Expérience professionnelle ou bénévolat significatif dans l'encadrement de la lutte ou disciplines associées.
2. Capacité à produire des preuves d'expérience et à s'engager dans un parcours de formation conforme aux exigences du diplôme.
3. Motivation et projet professionnel cohérents avec les compétences visées par le DEJEPS.

Délai d'accès

1. Inscription sur Qualiobee

- La création de compte et le dépôt du dossier peuvent se faire à tout moment, tant que les sessions de formation sont ouvertes.
- Le traitement du dossier et l'envoi d'un rendez-vous pour l'entretien de positionnement peuvent prendre de 1 à 3 semaines selon la charge administrative.

2. Entretien de positionnement

- Après dépôt du dossier, un entretien individuel est planifié avec le responsable de l'EFFLDA.
- Cet entretien permet de confirmer la pertinence du diplôme au regard du projet professionnel et des acquis du candidat.
- L'entretien est généralement programmé dans les 2 à 4 semaines suivant la réception du dossier complet.

3. Validation de l'accès

- Suite à l'entretien, le candidat reçoit une confirmation d'accès à la formation et le plan d'accompagnement personnalisé.
- La durée entre l'entretien et la confirmation est souvent de 1 semaine, selon les vérifications administratives et la disponibilité du jury interne.

4. Démarrage de la formation

- La formation peut commencer dès que la confirmation d'accès est transmise, en respectant le calendrier défini par l'EFFLDA et la session choisie par le candidat.
- En pratique, le délai total entre l'inscription sur Qualiobee et le début de la formation est en moyenne de 4 à 8 semaines, mais peut varier selon les périodes de l'année et le nombre de candidats.

Modalités d'accessibilité

Modalité pédagogique principale

- La formation se déroule intégralement en visioconférence via le logiciel officiel de l'EFFLDA.
- Les participants doivent disposer d'un ordinateur ou d'une tablette avec connexion internet stable, caméra et micro fonctionnels.

En cas de difficultés techniques, contacter le référent technico-pédagogique :

Cyril NUGUES
c.nugues@asso.fflutte.org

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Les supports (documents PDF, vidéos, présentations) peuvent être adaptés selon les besoins spécifiques.
- Les candidats peuvent signaler leurs besoins lors de l'inscription sur Qualiobee ou lors de l'entretien de positionnement et au responsable de formation
- Possibilité d'aménagements spécifiques pour suivre la formation à distance (sous-titrage, aide technique, accès différé aux contenus, etc.).

Si vous souhaitez une adaptation, prenez contact avec :

Anne-Catherine DELUNTSCH
a.deluntsch@asso.fflutte.org

Modalités d'encadrement

Accompagnement individualisé

- Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnateur dédié tout au long du parcours.
- L'individualisation permet de valider tout ou partie des UC du diplôme
- L'accompagnateur est chargé de :
 - Suivre la progression du stagiaire dans la validation des UC du DEJEPS
 - Conseiller sur la constitution du dossier VAE et la collecte des preuves
 - Préparer le stagiaire aux entretiens et aux présentations devant le jury

Encadrement à distance

- L'accompagnement se fait via le logiciel de visioconférence de l'EFFLDA, permettant un suivi régulier et personnalisé.
- Les échanges peuvent inclure :
 - Séances de coaching individuel
 - Analyse et retour sur travaux et dossiers
 - Planification des étapes de progression pour chaque UC

Ratio encadrement / stagiaire

- 1 accompagnateur pour 1 stagiaire, garantissant un suivi complet et individualisé.
- Ce dispositif permet de répondre aux besoins spécifiques du candidat et d'adapter les conseils à son profil et à ses expériences.

Suivi pédagogique

Supports numériques et plateformes

- Tous les contenus pédagogiques sont accessibles via la plateforme Qualiobee et le logiciel de visioconférence de l'EFFLDA.
- Supports utilisés :
 - Présentations PDF et PowerPoint
 - Fiches pédagogiques et guides pratiques pour chaque UC

Accompagnement individuel

- Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnateur dédié pour un suivi personnalisé.
- L'accompagnateur guide le stagiaire sur :
 - La mise en lien de ses expériences avec les UC
 - La constitution du dossier VAE
 - La préparation à l'oral devant le jury
 - Mise en situation d'oral d'examen

Suivi de l'exécution

Fiche d'accord de collaboration avec l'accompagnateur

Fiche déontologique pour l'accompagnateur garantissant la posture et le professionnalisme de l'accompagnement de la part de l'accompagnateur

Fiche de suivi des entretiens répertoriant la date, heures effectuées et contenus abordés lors des différents RDV avec l'accompagnateur

Un questionnaire individuel de la satisfaction à chaud sera rempli à l'issue de la formation

Un certificat de réalisation individuel de la formation sera produit

Suivi pédagogique

Dans le cadre de l'accompagnement à la VAE du DEJEPS Lutte & disciplines associées, l'appréciation des résultats s'inscrit dans une logique de progression individualisée du candidat, en lien avec les exigences du référentiel de certification et les attendus des Unités Capitalisables (UC).

Les résultats sont évalués de manière continue tout au long de l'accompagnement, à partir de la capacité du candidat à identifier, analyser et formaliser ses expériences professionnelles en cohérence avec les compétences visées par le diplôme.

Cette appréciation repose notamment sur :

- la qualité des productions écrites, en particulier le livret VAE (livret 2), incluant la structuration des expériences, la précision des situations décrites et le niveau d'analyse réflexive ;
- la pertinence de la mise en relation entre les compétences du candidat et les compétences attendues dans chacune des UC du DEJEPS ;
- la capacité du candidat à expliciter ses choix pédagogiques, techniques et organisationnels, ainsi qu'à justifier ses actions au regard de son contexte professionnel ;
- la progression observée au fil des entretiens d'accompagnement, notamment dans l'appropriation du référentiel, la prise en compte des retours et le niveau d'autonomie dans la formalisation du dossier.

L'évaluation porte également sur la préparation à l'entretien avec le jury VAE, en appréciant la capacité du candidat à présenter son parcours, à argumenter ses compétences et à démontrer la maîtrise des compétences attendues.

Afin de préparer au mieux cet oral final, les dernières séances d'accompagnement en visioconférence sont spécifiquement orientées vers des mises en situation de type examen blanc, permettant au candidat de s'entraîner à la présentation orale, de se confronter à des questions similaires à celles du jury et de bénéficier de retours individualisés en vue d'ajuster sa posture et son discours.

Les indicateurs de résultats incluent notamment la finalisation du livret VAE, le niveau de préparation à l'oral, la présentation effective devant le jury, ainsi que l'issue de la démarche (validation totale ou partielle des UC, ou non validation).

Référent pédagogique



Cyril NUGUES
c.nugues@asso.fflutte.org